

Département de Lot-et-Garonne

Commune de BON-ENCOTRE

ARRETE

du 04 OCTOBRE 2019

- Extrait du registre -

VENTE AU DEBALLAGE

Occupation du Domaine Public (Salle Jacques Prévert)
Association CLUB PHOTO IMAGES NOUVELLES

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6

Vu la déclaration préalable reçue de Monsieur Jean-Louis PERETTE, Président de l'Association IMAGES NOUVELLES, conformément à l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Louis PERETTE, Président de l'Association IMAGES NOUVELLES est autorisé à procéder à une vente au déballage intitulée «BOURSE AU MATERIEL PHOTO ET CINEMA D'OCCASION».

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera à la Salle Jacques PREVERT le dimanche 03 novembre 2019, de 10 h 00 à 18 h 00.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Brigadier Chef de Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Lot et Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
P. TREY D'OUSTEAU

Pour copie conforme,
Le Maire,

